

Samedi 3 et dimanche 4 avril 2027 — Salle de l'Arsenal à Toul

Art. 1 : Organisation

Les courses sont organisées par l'US Toul Athlétisme dans le cadre de l'évènement « Toul'Monde Court », avec deux courses sur route le samedi soir et trois courses trail le dimanche matin. Les départs sont donnés à la salle de l'Arsenal à Toul.

Art. 2 : Parcours & distances

Les parcours du 5 et du 10 km route sont conformes au règlement FFA (label bronze et qualification aux championnats de France.)
Les distances des trails : 10 km et 337 m D+ ; 21 km et 876 m D+ ; 43 km et 1 833 m D+.
Les courses additionnelles du dimanche : 1 km pour les EA/PO, 3 km pour les BE/MI et 8 km pour la marche nordique.

Art. 3 : Conditions d'âge

Le 5 km route est ouvert aux participants nés en 2013 ou avant ; le 10 km route et le trail 10 km, en 2011 ou avant ; le trail 21 km, en 2009 ou avant ; le trail 43 km, en 2007 ou avant.
Le dimanche, le 1 km est ouvert aux participants nés de 2016 à 2020 (EA/PO) et le 3 km à ceux nés de 2012 à 2015 (BE/MI). La marche nordique de 8 km est ouverte aux participants nés en 2015 ou avant.
Ces accès correspondent aux catégories FFA 2026-2027.
Chaque participant à un challenge doit remplir les conditions de chacune de ses courses.

Art. 4 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Chaque participant doit vérifier sa couverture personnelle, notamment pour les dommages corporels, les secours et l'évacuation. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Art. 5 : Justificatifs de participation

Pour participer, les majeurs doivent fournir une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running en cours de validité, ou un Pass Prévention Santé (PPS) valide à la date de chaque course, accessible sur pps.athle.fr. Pour les mineurs : licence admise ou justificatifs de santé réglementaires et autorisation parentale.

Art. 6 : Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent via www.ustoulathle.fr/evenements/toulmonde-court/.
Clôture des inscriptions le jeudi 1er avril 2027 à 23 h 59. Aucune inscription sur place.



Art. 7 : Retrait des dossards

- Le Retrait de tous les dossards route et trail aura lieu le vendredi 2 avril, de 16 h à 21 h, à la Brasserie Cheval, 146 rue Pierre-Aimé Bouge, 54200 Toul : ce créneau est vivement conseillé.
- Le samedi 3 avril, à la salle de l'Arsenal, retrait route uniquement dès 17 h, jusqu'à une heure avant chaque départ, soit 18 h 50 pour le 5 km et 19 h 40 pour le 10 km.
- Le dimanche 4 avril, à la salle de l'Arsenal, retrait trail dès 6 h 30, jusqu'à 30 minutes avant chaque départ, soit 7 h 15, 8 h 45 et 9 h 15 pour les 43, 21 et 10 km.

Art. 8 : Accompagnement sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf véhicules de l'organisation et dispositifs de handicap autorisés. Aucun suiveur n'est autorisé, sous peine de disqualification de l'athlète.

Art. 9 : Assistance médicale et abandon

Une assistance médicale sera sur place pendant la manifestation ; elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Tout participant doit prévenir les secours s'il observe un coureur en difficulté et signaler son abandon avant de quitter l'évènement.

Art. 10 : Sas élite

Des sas élite sont prévus sur les courses sur route. Les conditions d'accès et les modalités de demande seront communiquées prochainement. L'accès nécessitera un justificatif de performance qui sera vérifié.

Art. 11 : Classements et récompenses

- Récompenses au scratch uniquement : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chacune des cinq courses.
- Pour chaque challenge individuel, le premier homme et la première femme sont récompensés.
- Les trois membres de l'équipe gagnante du challenge trail sont récompensés.

Art. 12 : Annulation et transfert de dossard

L'inscription est ferme et définitive ; aucun remboursement ne sera accordé, sauf en cas d'annulation administrative, où les frais seront remboursés, sous réserve des droits légaux applicables. Le transfert de dossard est autorisé sur NJUKO avec l'accord de l'organisation, avant le départ. Le remplaçant doit remplir les conditions de participation, fournir les justificatifs et être enregistré à son nom. Toute cession hors de cette procédure entraîne la disqualification.

Art. 13 : Jury et délais sur route

Le jury officiel, dirigé par un juge-arbitre, est assisté de commissaires de course.

- Temps limite : 45 min sur 5 km, 1 h 30 sur 10 km ; le passage au 5e kilomètre du 10 km doit être effectué en 45 min maximum.



Art. 14 : Matériel et respect des parcours trail

Sur les trails, chaque participant doit respecter intégralement la signalétique, ne pas couper les sentiers et ne rien jeter sur le parcours.

- Matériel recommandé : chaussures de trail, coupe-vent, téléphone portable, nutrition personnelle, gobelet ou flasque et épingles pour le dossard. Aucun gobelet jetable ne sera distribué.
- Matériel obligatoire sur le 43 km : 500 ml d'eau minimum et couverture de survie. Bâtons autorisés ; canicross interdit. L'organisation peut modifier ou interrompre une course en cas de danger.

Art. 15 : Barrières horaires et ravitaillements trail

- Barrières horaires trail :
 - sur 21 k : km 11,8 à 11 h 35 ;
 - sur 43 km : Cette information sera précisée prochainement.

Tout coureur hors délai doit remettre son dossard aux bénévoles et cesser la compétition.

- Ravitaillements trail :
 - Sur 10 km : 1 sur le parcours + 1 à l'arivée
 - Sur 21 km : 2 sur le parcours + 1 à l'arivée
 - Sur 43 km : 3 sur le parcours + 1 à l'arivée

Art. 16 — Images et données personnelles :

Les autorisations nécessaires à l'utilisation des photos et vidéos pour promouvoir l'évènement sont recueillies à l'inscription, auprès du représentant légal pour un mineur. Les données sont utilisées pour les inscriptions, la sécurité et les résultats selon la notice disponible à l'inscription. Toute demande peut être adressée à toulmondecourt@ustoulathle.fr.

Art. 17 : TDL Run Tour

Le 10 km du samedi est une étape du TDL Run Tour, les courses de 1km, 3km et marche nordique du dimanche matin également. Pour les classements, challenges et distinctions du Tour, se référer au règlement disponible sur *www.ustoulathle.fr/evenements/tdl-run-tour/*

Art. 18 : Horaires et tarifs

Épreuve	Départ	Tarif	Lic. FFA
Samedi — 5 km route	*19 h 50*	*11 €*	*9 €*
Samedi — 10 km route	*20 h 40*	*17 €*	*15 €*
Dimanche — Trail 43 km	*7 h 45*	*45 €*	
Dimanche — Trail 21 km	*9 h 15*	*25 €*	
Dimanche — Trail 10 km	*9 h 45*	*17 €*	



Épreuve	Départ	Tarif
Dimanche — 1 km (EA/PO)	*9 h 20*	*3 €*
Dimanche — 3 km (BE/MI)	*9 h 50*	*3 €*
Dimanche — 8 km — Marche nordique	*9 h 45*	*5 €*

Art. 19 : Challenges route et trail

Les challenges ouvrent droit aux tarifs suivants. L'inscription s'effectue directement au challenge choisi et comprend toutes ses épreuves. Les conditions de participation s'appliquent à chaque course.

Challenge	Épreuves	Tarif	Tarif FFA
La Découverte	*5 km route + 10 km trail*	*26 €*	*24 €*
L'Aventure	*10 km route + 21 km trail*	*40 €*	*38 €*
L'Extrême	*10 km route + 43 km trail*	*60 €*	*58 €*
Équipe trail	*1 athlète sur 10, 21 et 43 km*	*87 €*	

Pendant les quinze derniers jours : +2 € par coureur sur toutes les courses.

- Les équipes sont mixtes ou non.
- Les challenges individuels sont classés au cumul des deux temps et les équipes au cumul des trois temps ; toutes les courses doivent être terminées.
- Les éventuels frais supplémentaires sont affichés avant paiement.

Art. 20 : Plateau élite et athlètes de bon niveau

Les athlètes souhaitant connaître les conditions d'accueil et les dispositions proposées selon leur niveau sont invités à contacter directement Romain Berneau, responsable du plateau, au 06 32 93 08 54.